

Écotourisme

# Le Chef de l'Etat a inauguré Lumen Valley

P5



Repose en Paix Maman SIMLIWA Manoukiyém



L'inhumation suivie des funérailles dansantes ce Samedi à Soumdina-Sodoa

# WARAA

## Les Vainqueurs

Hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses 14 NOVEMBRE 2024 N° 493 - Prix 250 F CFA

Marquage des produits



## La phase des sanctions annoncée

P5

Affaire de retenues sur certains comptes Bancaires P3



## L'OTR réagit

CNSD

## Garantir au mieux le bien-être des citoyens

P2

## COP-29 à Bakou



# Les deux observations pertinentes de Faure Gnassingbé

P3



Apprêter sa juste monnaie avant un poste de péage, c'est favoriser un franchissement fluide et rapide.

L'actualité continue sur le [www.waraa-info.tg](http://www.waraa-info.tg)

# Garantir au mieux le bien-être des citoyens

Le secteur de la santé fait face à des défis majeurs que le projet de l'assurance maladie universelle (AMU) aide, depuis qu'il a été lancé en début d'année 2024, à relever. Aussi, la création d'un Centre national de santé digitale représente, dans ce contexte, une avancée significative pour transformer le paysage sanitaire. Les objectifs attendus de cette nouvelle initiative, qui joint la santé à la technologie, sont enthousiasmants.

Le centre, en capitalisant sur les technologies de l'information et de la communication (TIC), va jouer un rôle crucial dans l'amélioration de l'accès aux soins, mais également dans la gestion des données sanitaires et dans l'optimisation des ressources médicales.

Il palliera autant que faire se peut les



inégalités en rendant les services de santé plus accessibles à distance. Grâce à la télémédecine, par exemple, les médecins basés dans les grandes villes du pays pourraient offrir des consultations à des patients situés dans des zones isolées, réduisant ainsi le temps d'attente et les déplacements coûteux pour obtenir des soins.

Le Centre national de santé digitale (CNSD) à Lomé, dont les travaux seront financés par le Programme des Nations unies pour le dévelop-

pement (PNUD), sera le premier en Afrique de l'Ouest. Les travaux ont démarré le 10 octobre 2024.

Il s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale Togo Digital 2025 et participe à l'extension du projet d'assurance maladie universelle cité plus haut.

L'infrastructure est destinée à améliorer l'accessibilité des soins de santé grâce à l'utilisation des nouvelles technologies. Le centre assurera la gouvernance opérationnelle des activités de santé numérique à

travers la mise en place de fondamentaux, comme l'interopérabilité et la conformité des projets, la collecte des données sanitaires pour participer à la surveillance épidémiologique, font savoir les responsables en charge du projet.

Grâce au CNSD, l'accès aux soins sera facilité avec l'aide des solutions de téléconsultation, de téléexpertise, de télésurveillance et de télééchographie.

Son coût La construction du Centre national de santé digitale coûtera 1,2 milliard de francs CFA, ce qui représente 2 millions de dollars. D'après le ministère de la Santé, le projet durera 20 mois.

Une fois terminé, le centre mettra au profit des citoyens 3 principes aux services que sont l'amélioration de la

santé maternelle et infantile par l'utilisation de technologies innovantes ; la lutte contre les maladies non transmissibles et les maladies tropicales négligées (MTN) ; le renforcement de la gestion des épidémies par la télémédecine, décongestionnant ainsi les structures sanitaires en période de crise.

Au Togo, les efforts déjà entrepris par le gouvernement laissent envisager un lendemain meilleur dans lequel les populations, toutes catégories confondues, ne craignent plus rien pour leur santé, avec des soins de qualité et des coûts nettement réduits. D'ailleurs, le taux d'accessibilité aux soins de santé est déjà passé de 71% en 2020 à 90,7% en 2023.

**La Rédaction**

Siège : Derrière EPP Kélégougan  
Tél : 90-02-52-45  
E-mail : micheltchadja@yahoo.fr  
c/s Casier N° 087. 13 BP152  
LOME-TOGO

**DIRECTEUR DE PUBLICATION**

Michel Yao TCHADJA  
(alias Ezi Akoma)  
Cel : 90-02-52-45 / 22-32-92-57

**SECRETARE DE REDACTION**

Pamphile S. NUMENYA

**REDACTION**

EZI Akoma  
Razak  
Tchaa  
Jack Nukunu

**INFOGRAPHISTE**

Pamphile S. NUMENYA

**IMPRIMERIE**

YANIDEL GROUPE

Tirage : 3.000 Exemplaires

Récapissé N° 0471/29/05/13/HAAC

**Annonces et pubs**  
appelez le 90-02-52-45

**Retrouvez**  
**votre Journal**  
**WARAA**  
**Les Vainqueurs**  
**chaque jeudi**  
**dans les kiosques**

**Numéros Utiles**

CHU Tokoin :	22-21-25-01
CHU Campus :	22-25-77-68
	22-25-47-39
	22-25-78-08
Commissariat Central :	22-21-28-71
Sûreté Nationale :	22-22-21-21
Pompiers :	118 ou 22-21-67-06
Gendarmerie (Secours et assistance)	172 ou 22-22-21-39
Police secours	117

COP-29 à Bakou

# Les deux observations de Faure Gnassingbé

Le Président de la République, Faure Gnassingbé, a participé au sommet des dirigeants mondiaux sur l'action climatique le 12 novembre 2024. Cette rencontre de haute niveau s'est tenue, dans le cadre de la COP29 qui se déroule à Bakou en Azerbaïdjan. Reconnu pour son engagement en faveur du climat, Faure Gnassingbé soutient que chaque année, l'urgence s'accroît mais l'inaction des décideurs s'approche d'un point de non-retour. « Il est temps que nos actions reflètent l'ampleur de l'urgence pour nous amener dans cette direction. », a-t-il martelé. Dans ce sens, il a fait deux observations pour une lutte efficace contre le changement climatique.



impacts les plus sévères. Ce sont les écosystèmes, la sécurité alimentaire et les économies de ces pays qui sont en première ligne de cette crise. « Notre besoin de justice climatique ne peut plus être ignoré. En tant que dirigeants, notre responsabilité à chacun est d'aller au-delà des promesses et d'agir concrètement. », a-t-il dit.

A entendre le Président Faure, le Togo est prêt à faire sa part. « Nous avons fait de la durabilité, le pilier de notre développement, avec des programmes de reforestation, de protection côtière contre l'érosion et une transition énergétique basée sur les énergies renouvelables. Mais nous n'allons pas seuls, inverser la tendance mondiale. », a-t-il soutenu. « C'est la justice climatique qui doit être la boussole de toutes nos discussions ici. Elle demande à ce que des fonds de soutien

conséquents soient déployés pour protéger nos populations et notre biodiversité. Elle exige aussi que les grands émetteurs reconnaissent enfin explicitement ce principe de justice climatique dans les accords internationaux. », a-t-il ajouté.

**Des solutions sur mesure**

Faure Gnassingbé soutient aussi qu'il faut des solutions sur mesure aux défis climatiques africains. Il y a des spécificités

africaines dues à la crise climatique en plus du fardeau disproportionné. Les profils de risques climatiques de nos pays sont souvent différents de ceux observés ailleurs. Il faut aussi reconnaître que l'adaptation climatique présente des défis uniques pour des économies en développement et des sociétés largement rurales. Ces défis spécifiques appellent des réponses spécifiques.

« Il nous faut des solutions adaptées aux réalités africaines, mais aussi des mécanismes adaptés pour atteindre ces solutions. Nous ne pouvons pas nous contenter de discussions génériques ni de solutions standardisées. Cela signifie financer la régénération

écologique de nos littoraux et développer des infrastructures rurales résilientes. Cela implique aussi des modes de financement flexibles et accessibles dédiés aux pays vulnérables. Enfin, il faut veiller à ce que ces investissements se fassent de manière cohérente avec nos autres besoins et engagements. », a proposé Faure Gnassingbé. Il a donc appelé à une solidarité climatique authentique où les engagements financiers sont tenus et renforcés. « Nos solutions pour le climat doivent être pensées comme des investissements dans notre avenir collectif, pas comme des aides temporaires. », a-t-il conclu.

**Londou K.**

Affaire de retenues sur certains comptes Bancaires

## L'OTR réagit

Depuis quelques jours, une information amplement relayée par les réseaux sociaux frustre les populations. Cette information est relative à une institution bancaire qui opérerait des retenues sur les comptes de certains de ses clients au profit de l'Office Togolais des Recettes (OTR). Dans un communiqué pondue le 11 no-

vembre, l'OTR a décliné cette responsabilité.

A entendre le Commissaire Général de l'OTR, Philippe Kokou TCHODIE, aucune nouvelle disposition fiscale n'a été prise par le législateur exigeant des établissements financiers, de nouveaux prélèvements pour le compte de l'administration fiscale. « Selon le

principe de la légalité de l'impôt, seule la loi fixe les impôts, droits et taxes en vigueur au Togo, ainsi que leurs modalités de recouvrement. », a-t-il expliqué.

Il faut rappeler que conformément aux dispositions du Code Général des Impôts de 1983, reprises dans le nouveau Code en vigueur depuis 2019

**Suite à la p 4 3**



## Accès aux soins de qualité

# Renforcer la présence des agents de santé à leurs postes

La santé, étant un pilier fondamental du développement social, le Togo lui accorde toujours une importance stratégique. Le président de la République Faure Gnassingbé a fait de l'amélioration des services de santé une priorité. C'est ainsi que la disponibilité permanente des agents de santé dans les centres, que ce soit en milieu urbain que rural, est essentielle pour garantir l'accès aux soins de qualité à

l'ensemble de la population.

L'effort continu de renforcement de la présence des agents de santé assure une prise en charge médicale rapide et efficace. Il contribue de façon appréciable à la réduction de la mortalité et à la prise en compte du bien-être des Togolais.

Les réformes engagées au cours de la décennie pallient les insuffisances comme le manque d'infrastructures, la pénurie



de personnel médical et les inégalités d'accès aux soins.

Cette série de mesures qui touchent aussi à la formation,

au recrutement, à la gestion et à la répartition des ressources humaines dans le domaine médical produit des résultats.

Le secteur public revendique 12 954 agents de santé sous sa coupole à la fin de l'année 2023 dans le secteur public. Les chiffres divulgués par le ministre de la Santé indiquent que le Grand Lomé occupe 36 % de l'effectif sanitaire du secteur public, avec 4 634 agents.

Pour les autres régions, 1 679 agents de santé se trouvent dans la région maritime, soit 13 % du total des près de 13 000 agents. La région des Plateaux compte 2 145 agents (17 %), la région de la Kara en totalise 1 803 (13,9%), 1 379 pour la Centrale (11 %) et 1 305 pour la région des Savanes, ce qui équivaut à 10 % du nombre total.

Les contractuels, c'est-à-dire les agents de santé non fonctionnaires, sont 5 859, soit 45,3 % et 7 086 agents sont des fonctionnaires, représen-

tant 54,74 % de l'effectif total.

L'un des plus récents est le concours régional direct de juin 2023, organisé par le ministère de la Réforme du service public, du Travail et du Dialogue social. En tout, 1 710 agents de santé ont été recrutés, dont 112 médecins généralistes.

Parlant de médecins, l'Ordre national des médecins (ONMT) enregistrait plus de 2 000 médecins à fin mars 2024, dont 631 médecins inscrits à son tableau.

Sur la période 2008-2018, pour renforcer l'effectif du personnel soignant au Togo, les concours organisés ont permis de recruter 5 147 agents de santé. Entre 2019 et 2023, 4 143 autres agents ont été recrutés pour améliorer la disponibilité des professionnels.

Aujourd'hui, la santé fait partie des secteurs dans lesquels de plus en plus de personnes sont embauchées et mises au service de la population. Ces recrutements massifs s'inscrivent dans une dynamique visant à résoudre le problème du sous-effectif chronique dans les établissements sanitaires, permettant ainsi au Togo de faire un pas de plus vers un système de soins plus équitable et accessible à tous.

## Affaire de retenues sur certains comptes Bancaires

# L'OTR réagit

Suite de la p 3

en ses articles 390-17 et 590, les conventions de crédits non assorties de garanties sont enregistrées au droits fixes de 5000F CFA et aux droits de timbres de 1500F CFA par feuille. Ces droits d'enregistrement et de timbres font partie intégrante des frais de dossier et sont perçus au moment de la mise en place du crédit. Le Commissaire Général de l'OTR a alors invité les établissements financiers au respect scrupuleux des dispositions légales, en matière fiscale, en vigueur.

Pour sa part, l'institution bancaire indexée a aussi fait une sortie pour



indiquer que les prélèvements dont il est question sont des droits fixes d'enregistrement et des frais de timbres prévus par les articles 390-17 et 590 du Code Général des Impôts. « Ces frais sont calculés et prélevés automatiquement toutes les fins de trimestre pour les crédits octroyés le tri-

mestre précédent », a indiqué la banque. Afin de permettre une meilleure lecture des libellés relatifs au prélèvement de ces droits sur les comptes bancaires, elle a promis prendre les dispositions pour que leur prélèvement se fasse au moment de la mise en place des crédits concernés.

La Rédaction

Écotourisme

# Le Chef de l'Etat a inauguré Lumen Valley

Le premier Centre international de ressourcement et d'écotourisme de Kara, dénommé Lumen Valley (Vallée de lumières) est inauguré le samedi 09 novembre 2024 à Djamdé. La coupure de ruban mémorial a été faite par le Président de la République, Faure Essozimna Gnassingbé. Il avait à ses côtés des autorités politiques, administratives et religieuses.

Nichée dans la réserve naturelle de Djamdé, en altitude de 500 m au cœur

d'un cirque de montagnes et face à une vallée verdoyante, Lumen Valley est situé à près de 20 km de la ville de Kara. Les activités du Centre s'organisent autour de trois pôles consacrés respectivement à la formation-entrepreneuriat avec une école des arts, des métiers et des incubateurs, aux retraites et conférences et au ressourcement spirituel. Le complexe dispose pour cela des infrastructures d'accueil de qualité telles que des salles de conférence, un



auditorium, des salles de classe, des ateliers, des dortoirs et villas, une chapelle, un restaurant, une piscine, toutes construites avec des matériaux locaux notamment la pierre et la paille.

Lumen Valley est une initiative à

haute valeur économique, sociale et spirituelle portée par la Congrégation des Frères Saint-Jean de Kara, avec le soutien de l'Etat togolais. Le projet vise ainsi à accompagner les jeunes des zones rurales dans le développement de leurs compétences, savoir-faire et savoir-être, les activités porteuses d'avenir et leur quête d'une meilleure vie humaine. Dans ce sens, elle est conçue sur une rentabilité génératrice d'écoles-entreprises où leadership, développement personnel, formation, valeur spirituelle, savoirs locaux, contemplation et écotourisme se conjuguent. Cette initiative répond à cet égard à la vision du Président de la République de créer des pôles régionaux générateurs de développement humain, en partenariat avec les acteurs de la société civile, en vue d'offrir à la jeunesse togolaise un meilleur cadre de formation, de retraite et de dé-

veloppement des incubateurs pour l'entrepreneuriat social.

« La réussite de ce projet nous montre que la jeunesse togolaise est au service de la Nation. Et en aucun moment, le Président de la République ne m'a autorisé à douter de la jeunesse, même dans les moments difficiles. Cela constitue une très grande leçon dans ma vie de prêtre » a déclaré Père Etienne Boudet, promoteur et cheville ouvrière de ce projet novateur. Pour le Frère Côme-Emmanuel, Prieur Provincial d'Afrique, cette œuvre est l'une des concrétisations de la politique nationale de développement fondée sur la confiance que le Chef de l'Etat place en la jeunesse togolaise. « Sans la détermination, l'engagement et l'implication du Chef de l'Etat, ce complexe que nous contemplons avec plein d'admiration n'aurait pas pu exister », a-t-il indiqué.

Il faut souligner que le Vicaire général du Diocèse de Kara, Aristide Kagnouda, a saisi l'occasion pour implorer la bénédiction divine sur le Togo et ses dirigeants, et prier pour la paix et la stabilité dans notre pays.

**L. K.**

## Marquage des produits

### La phase des sanctions annoncée

Depuis 11 novembre 2024, la commercialisation et la circulation de certains produits sans marquage fiscal sécurisé sont strictement interdites sur le territoire togolais. A travers un communiqué signé par son président, Esso-Wavana Ahmed Adoyi, la Commission en charge de la Solution Automatisée de Marquage (SAM) a rappelé cette obligation.

Le communiqué de la Commission invite les opérateurs économiques à se conformer immédiatement aux



exigences de marquage fiscal pour assurer la traçabilité des produits et leur conformité aux normes nationales. Il faut rappeler que cette mesure vise à renforcer la protection des consommateurs et à lutter efficacement contre le commerce illicite. Dans

ce sens, la commission appelle les citoyens à faire preuve de vigilance en signalant toute présence de produits non marqués sur le marché. « Tout produit dépourvu de la marque fiscale sera présumé issu du circuit illégal et fera l'objet

*Suite à la p 6*



*Remerciements & Annonces*

Le chef du canton de Soumdina  
Le chef du village de Sodoa  
Le chef du quartier de Toudè  
Le doyen de la famille KAO, M. PAKA Tôkm à Sodoa, ses frères, sœurs et leurs enfants  
M. KAO Pascal, en service à CAP-TOGO, ses frères, sœurs et leurs enfants  
M. BABAKE Tchaa, agriculteur à Sodoa, ses frères, sœurs et leurs enfants  
Mme SIMUWA Manani, épouse KOGOWE, ménagère à Sodoa et ses enfants  
M. SIMUWA Daniel, agriculteur à Adjengré, ses frères, sœurs et leurs enfants

**Les familles :** KAO, PAKA, KANAZA, NOLAKI, KOUDJAKI, HAMA, SIMUWA, BABAKE, PAGNOU, BATCHANDI, KPAGBANOU, BOKOBOSSO, SON DO, ADEWI, PALOUKI, PANEMA, BAMAZE, TCHONAO, KABOUA, EFELEOU, ABOUZI, SINDIE, KOMOU, TASSI, PADAYODI, KOUFESSI, PAPAÏ, PALABI, PARABI, TCHOBA, PIDJOLO, WARA, AGATE, TAGBA, KOUDJOUMAKIM, PINEWAI, ABISSI, KOGOWE et GNONKPOOU

Les familles parentes, alliées et amies  
Profondément touchés par les nombreuses marques de sympathie et d'affection que vous leur avez témoignées je diverses manières lors du rappel à Dieu de leur très chère et regrettée:

**SIMLIWA Manoukiyém**  
**Epouse KAO Pidjada**

Ménagère à Soudina-Bas  
Sodoa-Toudè

Sur venu le samedi 12 octobre  
2024 au CHU de Kara  
à l'âge de 92 ans



Vous renouvellent leurs sincères remerciements et vous prient de bien vouloir assister ou de vous unir d'intention aux obsèques qui se dérouleront suivant le programme ci-après :

**PROGRAMME**

**Vendredi 15 novembre 2024**

**19H00 :** Veillée de prières et de chants au domicile de la défunte à Soumdina-Bas Sodoa-Toudè, non loin du CEG Soudina-Bas

**Samedi 16 novembre 2024**

**08H00 - 09H00 :** Exposition du corps dans la maison mortuaire  
**09H00 :** Prières d'enterrement suivies de l'inhumation au cimetière familial de Pida

Les salutations d'usage seront reçues dans la maison mortuaire après l'enterrement.

**Dimanche 17 novembre 2024**

Funérailles traditionnelles

**Marquage des produits**  
**La phase des sanctions annoncée**

Suite de la p 5

d'une saisie immédiate. Les contrôles seront renforcés, aussi bien aux postes douaniers qu'à l'intérieur du pays, et des sanctions sévères seront appliquées aux contrevenants », a-t-elle indiqué.

Les produits concernés par la mesure de traçabilité sont : eaux, bières, jus de fruits, vins, vermouths, boissons alcoolisées ou non

alcoolisées, ainsi que les produits du tabac. Aucun de ces articles ne pourra désormais quitter les chaînes de production locales ou entrer sur le territoire togolais sans le marquage fiscal sécurisé. Parlant des produits importés, le marquage doit être réalisé dans le pays d'origine avant leur importation au Togo.

**WARAA**

**PHARMACIES DE GARDE**  
**Du 11 Novembre 2024 au 18 Novembre**

PHARMACIE BELAIR	96 80 06 75	Non loin de Rambo et de l'hôtel Palm Beach
PHARMACIE SANTE	70 44 91 37	Près de NOPATO
PHARMACIE CRISTAL	97 07 12 32	Boulevard Houphouët-Boigny
PHARMACIE OCEAN	92 28 38 55	Rue de l'ENTENTE
PHARMACIE BE-KPEH-ENOU	22 21 32 24	Boulevard Félix-HOUFLOUET - BOIGNY à Bè-Kpota
PHARMACIE JUSTINE	96 80 09 31	291 Bd des Armées - Tokoin Habitat
PHARMACIE EMMANUEL	90 09 94 03	637, Av. Duisburg Face MIVIP/Kodjovikopé
PHARMACIE ST KISITO	96 80 09 64	Bd. de la Kara près du Bar TAMTAM
PHARMACIE LIBERATION	96 80 09 35	Avenue Libération Prolongée
PHARMACIE DELIA WAIWE	91 03 21 21	38, Avenue Nicolas Guirzik N'Yekonkpo
PHARMACIE RAOUHA	91 61 33 32	Située au 4495 Boulevard Zio Hédranawo, derrière TOGO 2000
PHARMACIE N.D. DE LA TRINTE	98 46 50 88	Sise au 20 boulevard de la Paix à Super Taco
PHARMACIE FOREVER	91 00 29 17	01 BP 4884 Lomé 1-TOGO 62 Avenue des Kondona
face Garage Central Administratif		
PHARMACIE SANTA MADONNA	70 01 03 03	Kégué, face maison Kader Coubadja & Eglise catholique Ste Thérèse
PHARMACIE BIEN ETRE	70 54 29 07	100, bd du haho, hedranawo, à côté de la station d'essence total
PHARMACIE LA RUCHE	91 54 16 16	Atiégu derrière la clôture de l'aéroport voie menant au Grand Contournement, non loin de l'école les Savoirs
PHARMACIE MADINA	91 18 33 33	WUTTI en face de la cité de la CNSS à côté de UTB Novissi
PHARMACIE MAWULE	70 45 91 86	54 Bd de l'OT1 Rondpoint Gekpoto, Bè-Kpota
PHARMACIE FIDELIA	96 80 09 18	Bè-Kpota, Route d'Atiégu, rés de l'hôtel "LE REPERENTIEL"
PHARMACIE SARAH	70 42 69 02	Près du centre de santé d'Adakpamé
PHARMACIE EL-SERACA	99 91 13 42	Route d'Adidogomé, Immeuble SIKOVIC face bureau de poste
PHARMACIE LA REFERENCE	96 80 09 96	Route de Kpalimé, Adidogomé Assiyéyé, à côté du bar Madita
PHARMACIE BONTE	96 80 09 00	Route de SEGBE, Woryomé-Adidogomé en face de la station Sand
PHARMACIE AZUR	90 49 44 56	Apédokroé-Gbomamé, rte d'Aligangomé, Carrefour Obena, près de l'Eglise Pentecôte
PHARMACIE JAH-NAP	96 80 09 29	A côté de TEPP Gakli, Didjé-Gakli, Immeuble Favo
PHARMACIE CONFIANCE	70 15 78 46	Face GTA
PHARMACIE LUMIERE	70 43 15 49	AGBALEPEDOGANI - Lössossimé rés du Rond-Point de l'CEJ
PHARMACIE GROUPE C	99 98 20 87	Agbalépédogan face Clinique la Victoire non loin de TEPP Groupe C
PHARMACIE DES ORCHIDÉES	93 43 10 49	AGOE-TELESSOU, LEO 2000
PHARMACIE SOLIDARITE	22 50 37 07	Rue Avéjji Limousine, Près de l'UTB Totsi BP: 8919 Lomé - TOGO
PHARMACIE ARC-EN-CIEL	70 42 50 00	Agpè-Télessou, à 50m du Carrefour Margot
PHARMACIE DE LA VICTOIRE	70 45 74 92	Avéjji Messomé, sur le Bd Faure Grissongbé (voie douane d'Adidogomé - Carf Limousine), après les rails.
PHARMACIE AGOE-NYIVE	22 25 83 38	A côté de l'Eglise Catholique d'Agpè-Nyive
PHARMACIE SHALOM	22 51 87 60	Agpè-Cacavéli, non loin de BKS. Sur la route Agpè-Adidogomé
PHARMACIE APOU ANTOINE	70 41 36 12	Boulevard Lycée Agpè-Assiyéyé Face TOTAL Miramendou II
PHARMACIE TO-EPPSON	70 42 94 41	Face Terminal du Sahel Togblékopé
PHARMACIE LUDDY	70 90 19 60	AGOE-DIKAME, Barrard Copé après la station CAP en face du Camp de tir
PHARMACIE ELIMAVUSSI	92 34 06 80	Adéképé, Médina, Nationale NO 1, avant PIA (Plateforme Industrielle)
PHARMACIE KOBBOYO	93 70 48 12	DAWIE, rte de la Nationale No 1 avant le péage de Davié en face de la Station Sand
PHARMACIE LA BARAKA	90 17 49 28	Agpè LOGOPE, non loin de l'ECOLE LA BRUYERE A PROXIMITE DU CAMP GP
PHARMACIE ESPACE VIE	99 85 89 07	AGOE Lo 0 non loin de face de Loisirs BKS 2
PHARMACIE EMMANUEL	70 40 25 40	Sur la route de Mission Tôwé à côté du bar Solidarité
PHARMACIE CHARITE	90 65 21 90	A côté du CEG d'Agpè-Nyive
PHARMACIE SANGUERA	70 42 80 80	Près du lycée Sanguera
PHARMACIE LA-SHEMINAH	93 33 92 05	AGOE-NYIVE Atomé carrefour Amédanta
PHARMACIE NELLYS	92 01 11 00	Kémé Agokpanou, non loin du château d'eau, sur la voie de Sépé à Sanguera
PHARMACIE SAGBIBA	91 83 87 83	AGOE-Nanghe à côté de la station T-Oil
PHARMACIE OBSERVANCE	90 65 21 90	SOGBOSSITO, en face de la station Total Energies à côté du CamBIR
PHARMACIE BAGUIDA	70 42 47 77	Face CMS de Baguida
PHARMACIE LA FLAMME D'AMOUR	70 45 70 14	Ot. Bobole kope / Kpogan Non Loïn du cimetière Zogbedjimonou de Kpogan
PHARMACIE SAINTE MARIE	92 85 97 94	DUNGBLE, Non loin du marché d'Avéta (Ara Adéképé)

**SAVOIR NEWS**

La Première Agence de Presse Privée au Togo

[www.savoirnews.net](http://www.savoirnews.net)

L'INFO en continu 24H/24

Tél (228) 90 04 19 64 / 91 45 34 50 / 99 35 29 23

E-mails : [savoir.news@yahoo.fr](mailto:savoir.news@yahoo.fr) /

[info@savoirnews.net](mailto:info@savoirnews.net)





The logo for SAFER (Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier) is displayed in a white circle. It features the word "SAFER" in blue capital letters with a stylized road graphic above the letters.

# Citoyens togolais,

Conducteurs de poids lourds,

Les infrastructures routières sont un patrimoine commun que nous avons le devoir de protéger.

Les camions en surcharge détruisent précocement les routes.

Eviter les chargements hors norme, c'est garantir la longévité de la route, c'est préserver le bon état du réseau routier et de votre engin ; c'est aussi, renforcer la sécurité des biens et des personnes.

**Ensemble, combattons le phénomène de la surcharge sur nos routes.**

**Message de la Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier (SAFER)**